

Objectif 4 : Éducation de qualité

Cible ONU: 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Indicateur 4.i4 : Sorties précoces du système scolaire

Concepts et définitions

Définition :

L'indicateur « **Sorties précoces du système scolaire** » mesure la proportion de jeunes de 18-24 ans qui n'ont pas terminé avec succès le second cycle de l'enseignement secondaire et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non formelle) au cours des quatre dernières semaines.

Concepts :

En France, il s'agit des jeunes de 18-24 ans qui ne sont pas en formation et n'ont ni CAP ni BEP ni diplôme plus élevé. Cet indicateur fait partie des indicateurs de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la croissance et de l'emploi « Europe 2020 » et de son cadre stratégique Éducation et formation 2020 : l'objectif de l'Union est d'avoir moins de 10 % de sorties précoces. L'indicateur est également associé à l'objectif de réduire l'échec scolaire.

Champ :

France (hors Mayotte).

Commentaires :

La cible 4.1 veut que les jeunes acquièrent certaines compétences, mais également qu'ils terminent avec succès les études secondaires : *4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un **cycle complet d'enseignement primaire et secondaire** gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.* Pour cette seconde partie de la cible, l'indicateur des sorties précoces est un bon proxy, qui complète utilement celui des acquis d'apprentissage (TIMSS, PIRLS, PISA) portant sur la première partie de la cible. C'est également l'indicateur choisi par Eurostat pour le suivi européen de la cible 4.1 de l'ODD4.

Cet indicateur est un indicateur complémentaire¹ aux indicateurs Onusiens et peut être rattaché à la cible ONU 4.4.

Il fait partie des 10 indicateurs de richesse nationale.

L'Union européenne s'est fixée pour objectif d'avoir moins de 10 % de sorties précoces d'ici fin 2020 (stratégie Education et formation 2020). La France a également défini un objectif national, plus exigeant, pour répondre au défi communautaire moins de 9,5 % de sorties précoces d'ici fin 2020.

Méthodologie

Méthode de calcul :

Le taux de sortants précoces correspond à la part des 18-24 ans peu ou pas diplômés (diplômés au plus du brevet des collèges) et qui ne suivent pas de formation formelle ou non formelle. Il est calculé à partir de l'enquête Emploi de l'Insee. Cette enquête vise principalement à observer la situation des personnes sur le marché du travail et comporte un ensemble de questions relatives à la formation initiale et continue. Suite à un changement du questionnaire de l'enquête en 2013 et à l'élargissement du champ à l'outre-mer en 2014, des traitements réalisés par la DEPP ont permis de corriger les ruptures de série impactant cet indicateur.

Désagrégations retenues :

Par sexe.

Désagrégations territoriales :

Il n'est pas possible d'exploiter les données au niveau infranational.

Source des données

Description :

L'indicateur est calculé par Eurostat à partir des variables européennes harmonisées des enquêtes « Forces de travail » (Labor force survey). Pour la France, il s'agit de l'**enquête Emploi en continu** :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1223>

Champ de l'opération :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s1449/presentation>

Périodicité : Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

¹ *Un indicateur complémentaire est un indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire ; mais pouvant être rattaché à une cible ONU la plupart du temps.*

Suite au changement de questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013. Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France métropolitaine et DOM hors Mayotte (estimations DEPP).

http://cache.media.education.gouv.fr/file/etat27-2017/41/4/DEPP-EE-2017-etat-ecole-2017_844414.pdf

Références / Publications

[Europe de l'éducation en chiffres, édition 2020, DEPP](#)

[Repères & Références Statistiques](#), édition 2020, DEPP-SIES

[Le bilan annuel de la stratégie européenne en matière d'éducation et formation](#) (« EF 2020 »), Note d'information n°19.09, mars 2019, DEPP

[L'état de l'École](#) », édition 2019, DEPP

[Rapport de suivi de l'éducation et de la formation](#), édition 2019, Commission européenne

[Indicateurs de richesse nationale – Sorties précoces du système scolaire](#) », Insee

[Les sortants précoces et les sortants sans diplôme : deux mesures des faibles niveaux d'études](#), *Éducation & formations*, n° 84, décembre 2013

[Sortants sans diplôme et sortants précoces](#), Note d'information n° 12.15 - septembre 2012, DEPP.